

Comité de Pilotage N2000 Zone de Protection Spéciale Marais de Manteyer

05 mai 2022



Ordre du jour

- ✓ Préambule :
N2000, COPIL, Présidence du COPIL
- ✓ Présentation du site
- ✓ Historique et bilan de l'animation
- ✓ Point financier
- ✓ Actualités et perspectives
- ✓ Questions diverses

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité



1979 - 2009

ZPS

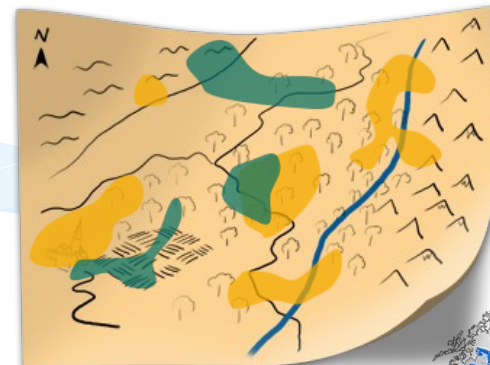
Zones de Protection Spéciale



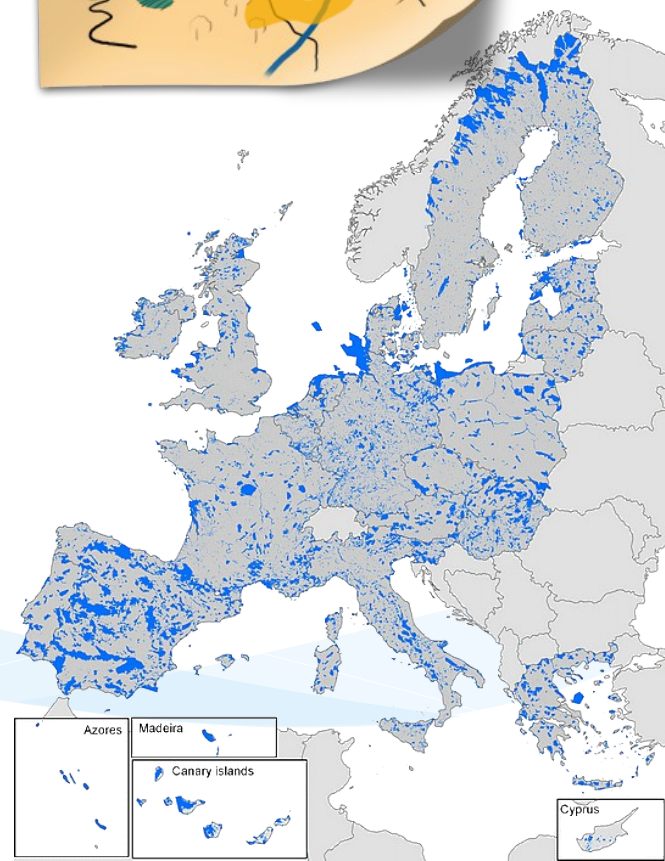
1992 - 2007

ZSC

Zones Spéciales de Conservation



→ **Objectif de préservation de la biodiversité, en tenant compte des activités socio-économiques.**



Natura2000 en France, une démarche concertée et volontaire

- Une construction collective

Comité de pilotage - COPIL



- Services de l'État
- Collectivités locales
- Organisations socio-professionnelles
- Associations d'usagers et fédérations
- Etablissements publics
- Collectivité porteuse
- Consultants scientifiques et techniques

Document d'objectifs - DOCOB



Diagnostic écologique
Diagnostic socio-économique

Enjeux et objectifs de
conservation

Mesures de gestion

- Le COPIL = l'organe de concertation

Composition encadrée par le Code de l'Environnement

- Services de l'État
- Représentants élus des collectivités locales
- Organisations socio-professionnelles
- Associations d'usagers
- Associations de protection de la nature
- Établissements publics
- Collectivité porteuse
- Consultants scientifiques et techniques



- Composition actuelle fixée par l'AP du 20 octobre 2006
portant création du comité de pilotage du site Natura2000
« marais de Manteyer », modifié par AP du 20 octobre 2008.

Ordre du jour

- ✓ Préambule :
 - Présidence du COPIL
 - Comité de pilotage
- ✓ **Présentation du site**
- ✓ Historique et bilan de l'animation
- ✓ Point financier
- ✓ Actualités et perspectives
- ✓ Questions diverses



Identité du site :

- « ZPS marais de Manteyer »

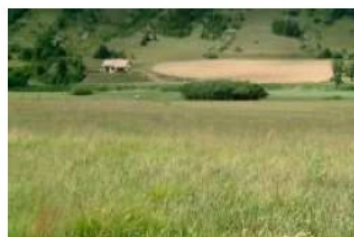
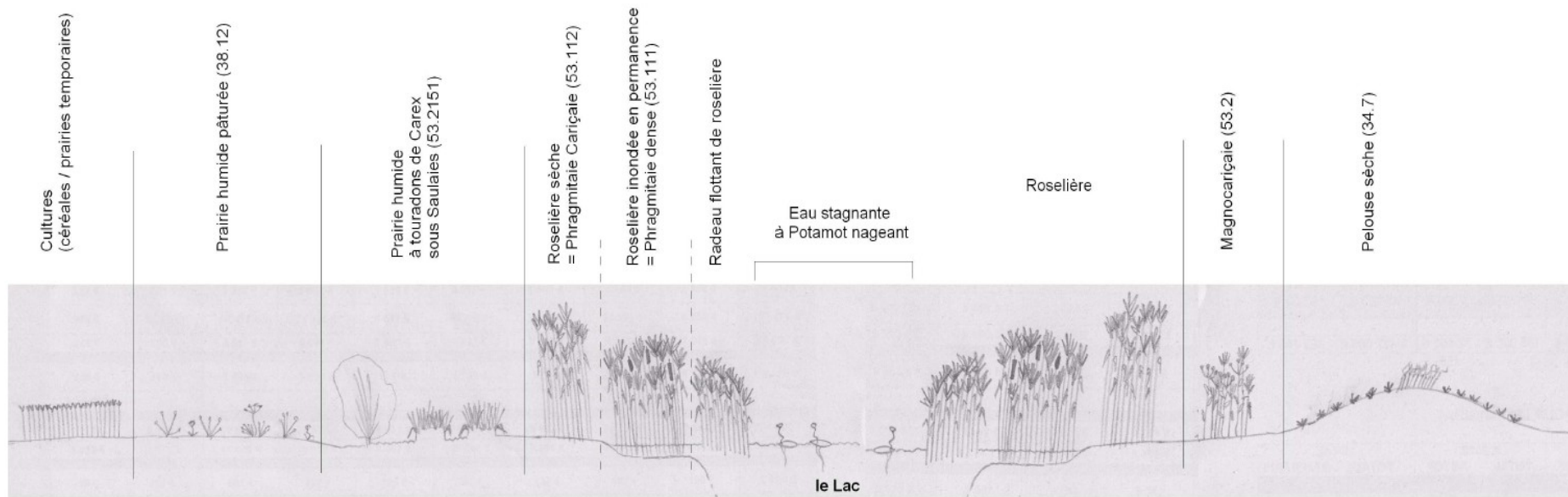
- superficie : 65 ha

- 2 communes :

La Roche-des-Arnauds	24 ha	37 %
Manteyer	41 ha	63 %

- un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sous responsabilité de la Préfecture

- un espace naturel sensible (ENS) géré par le département



Prairie humide
(Juillet 2007, SMIGIBA)



Prairie humide à touradons
de *Carex elata* sous Saulaies
(Mai 2008, SMIGIBA)

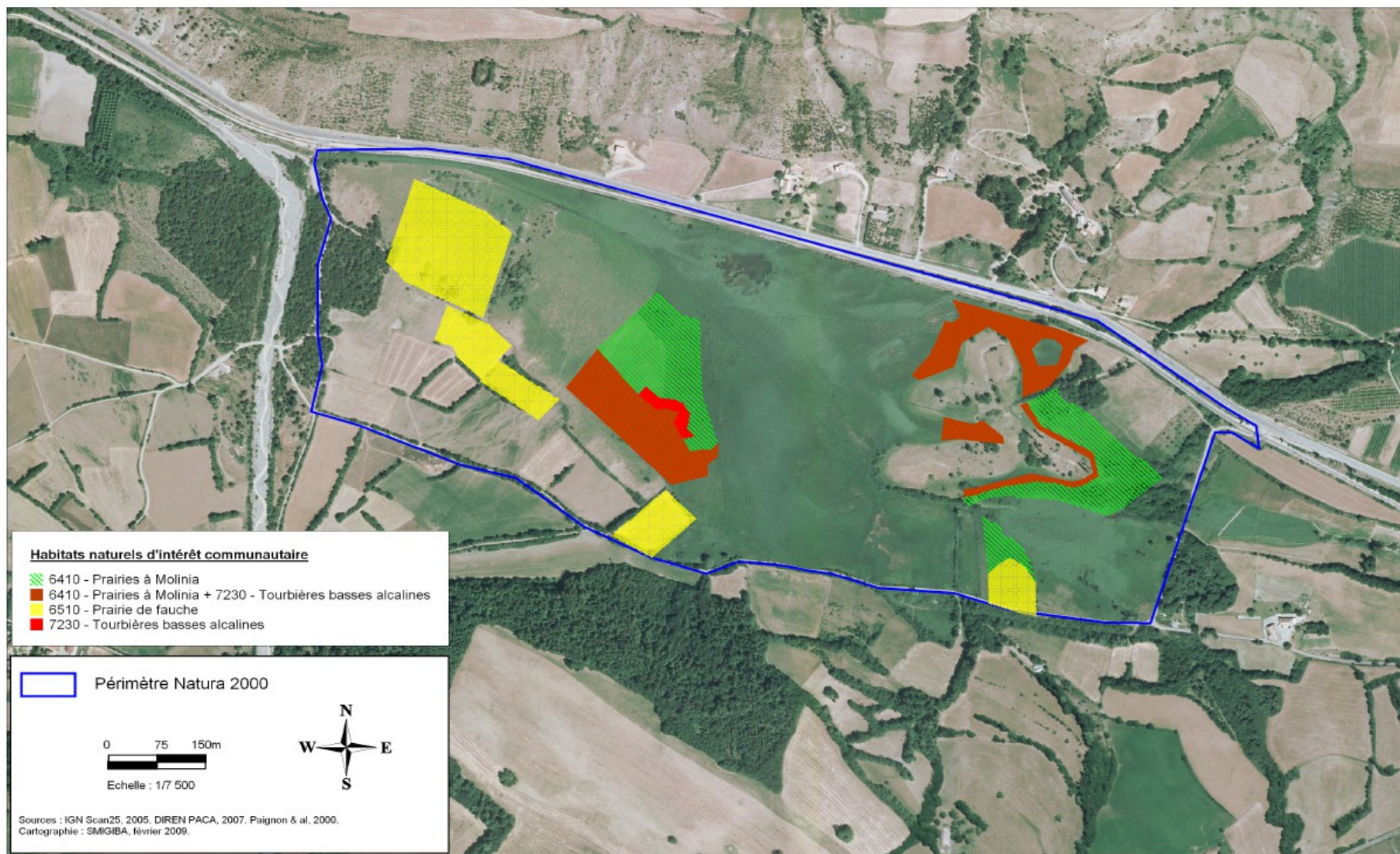


Lac et Roselière
(Nov.2007, SMIGIBA)



Pelouse sèche
(Juillet 2007, SMIGIBA)

3 Habitats naturels d'intérêt communautaire (HIC) <=> 21 % de la superficie



LE MILIEU NATUREL (Directive oiseaux) :

153 espèces d'oiseaux recensées dans le périmètre (données 2001-2008) dont 106 protégées en France

dont 38 espèces annexe 1 de la Directive Oiseaux

- 17 espèces DO1 présentes en période de reproduction (+ 4 migratrices régulières)
- 21 espèces DO1 fréquentent ce site pendant leur migration (+15 migratrices)
- 10 espèces DO1 stationnent pendant l'hivernage (+ 2 migratrices régulières)
- 7 espèces DO1 présentes en toute saison.



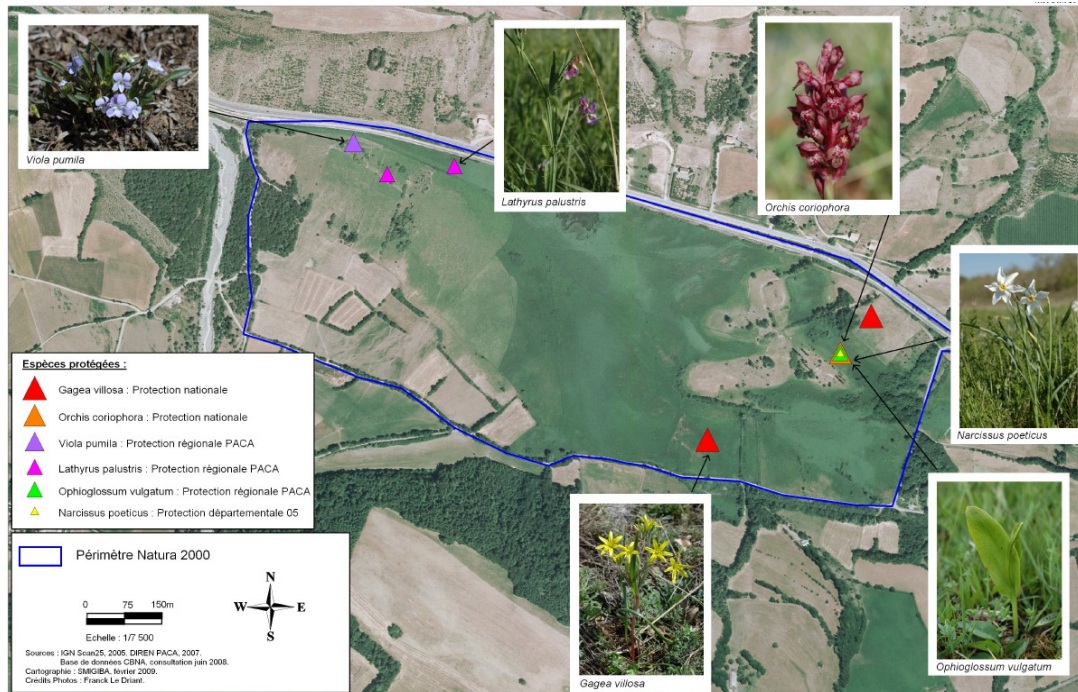
3 espèces Annexe 1 de la Directive oiseaux nicheuses certaines :



Alouette lulu	Bruant ortolan	Pie-grièche écorcheur
À surveiller (statut en France)	En déclin (statut en France)	En danger (statut en France)
Prairies bocagères, pelouses, landes	Milieux ouverts / cultivés	Prairies bocagères bordées de haies basses

+ des espèces remarquables nicheuses : bruant fou, alouette des champs, chevalier guignette, fuligule morillon, rougequeue à front blanc, tourterelle des bois

130 espèces végétales dont - 7 espèces protégées (violette naine, gesse des marais, orchis punaise, narcisse des poètes, langue de serpent des marais, gagée des champs...) - 36 espèces menacées

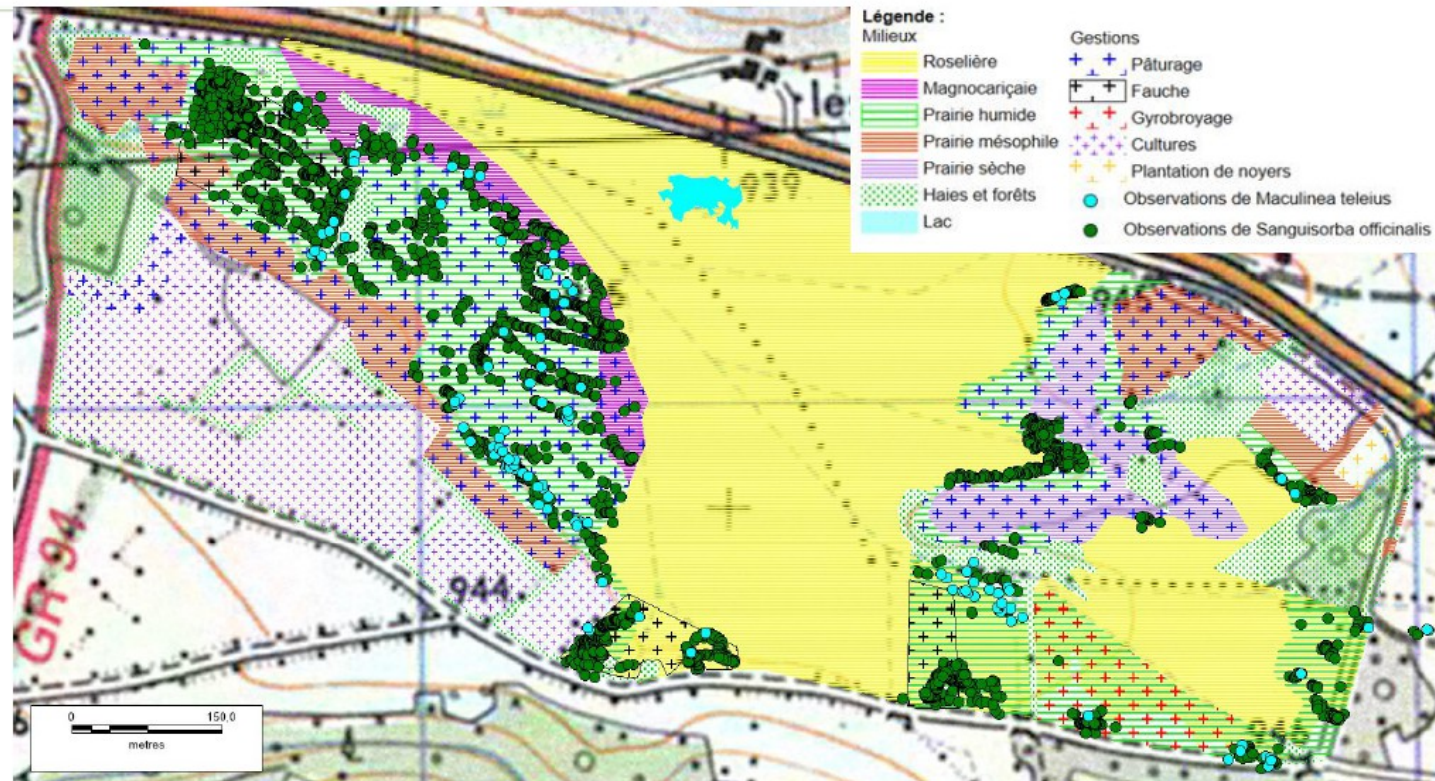
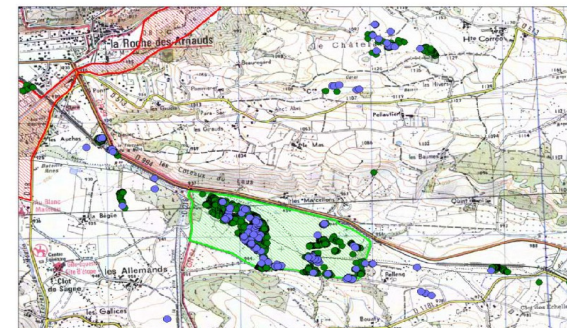


- 71 espèces de papillons dont : l'azuré de la sanguisorbe (DH2) pour lequel le marais est un site majeur de PACA ; l'azuré des mouillères, le damier de la succise (protégés en France)
- 16 espèces d'odonates
- 35 espèces d'orthoptères dont le criquet ensanglanté
- 34 espèces de malacofaune dont *Vertigo angustior* (DH2), site majeur des Hautes-Alpes.
- Territoire de chasse de chauves-souris



Azuré de la sanguisorbe

Résultats d'étude du CEN PACA, 2014



100 Le Buëch
00 Marais de Monteyver
0 200 400
Mètres
Source principale : Silène ; réalisation : Benoit S., CEN PACA - novembre 2014
Sanguisorba officinalis sur le Marais de Monteyver et alentours

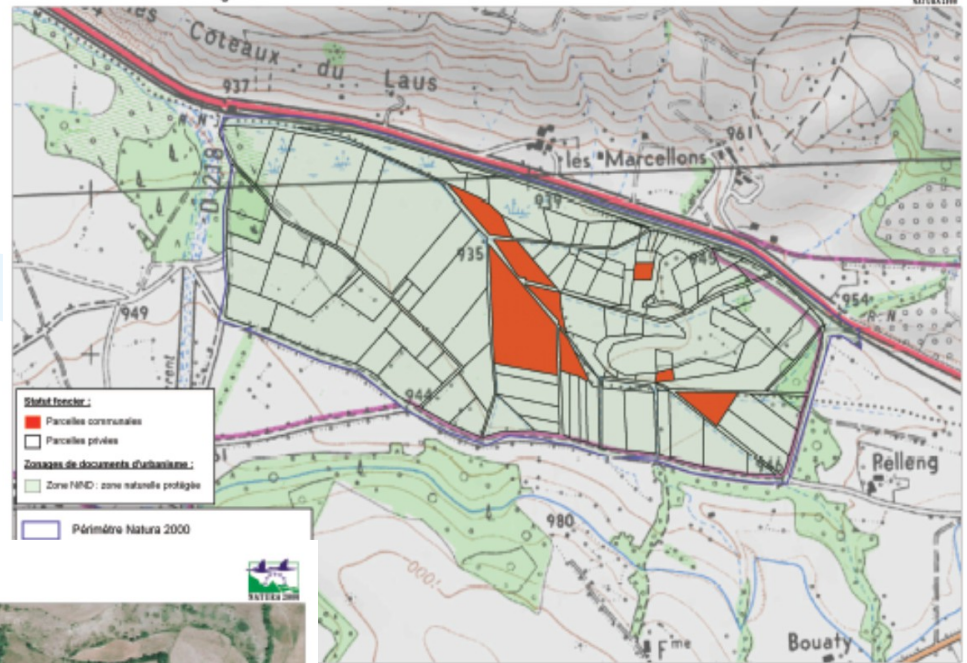
Carte 23 : Répartition de *Sanguisorba officinalis* et observations de *Maculinea teleius* 13 juillet au 14 août 2014

Réalisation : J. Labarthe / CEN PACA, août 2014

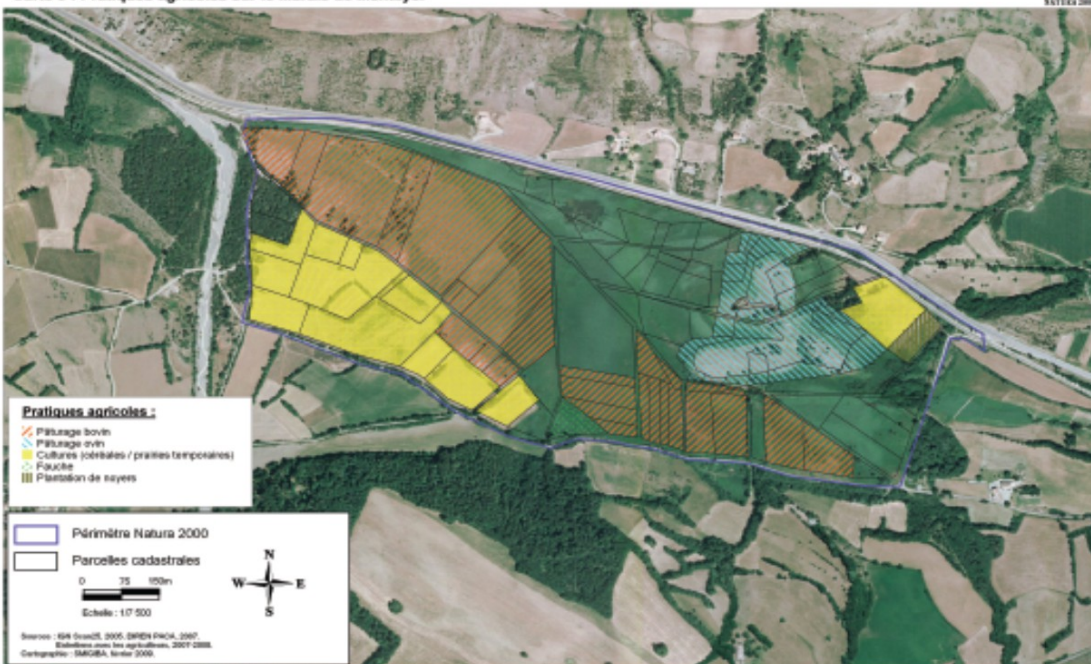
Pratiques agricoles :

- Un parcellaire très morcelé
- des prairies temporaires (cultures) et permanentes (fauche, pâturage bovin/ovins)

Site Natura 2000 FR9312020 "Marais de Manteyer"
Carte 3 : Statut foncier et Zonages de documents d'urbanisme



Site Natura 2000 FR9312020 "Marais de Manteyer"
Carte 8 : Pratiques agricoles sur le Marais de Manteyer



4 objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le « marais de Manteyer » :

- Restaurer ou maintenir les conditions favorables à la nidification du busard cendré et du blongios nain

Restaurer ou maintenir les habitats de zones humides afin de favoriser les oiseaux inféodés aux zones humides

- Améliorer la qualité des habitats de milieux ouverts afin de maintenir les oiseaux inféodés aux milieux agro-pastoraux
- Maintenir et préserver la mosaïque d'habitats

+ Information et communication

→ Des objectifs et actions de gestion

Tableau 4 : Relations entre objectifs et actions

Objectifs de gestion	Objectifs de conservation			
	O.C.1 : Restaurer ou maintenir les conditions favorables à la nidification du Busard cendré et du Blongios nain	O.C.2 : Restaurer ou maintenir les habitats de zones humides afin de favoriser les oiseaux inféodés aux zones humides	O.C.3 : Améliorer la qualité des habitats de milieux ouverts afin de maintenir les oiseaux inféodés aux milieux agro-pastoraux	O.C.4 : Préserver la mosaïque d'habitats
	O.G.1 : préserver du dérangement les habitats de nidification	A1 : mettre en défens le centre de la roselière pendant la période de reproduction des espèces à très fort enjeux B1 : maintenir une zone de non intervention B6 : définir les modalités de la pratique de la chasse sur le site Natura 2000 E1 : suivre la nidification du Blongios nain et du Busard cendré E2 : suivre l'évolution des ressources alimentaires du Busard cendré (micro-mammifères)		
	O.G.2 : maintenir ou restaurer les habitats de végétation haute à caractère inondée	A3 : entretenir la roselière par placettes afin de favoriser une diversité des habitats de roselière et limiter le risque incendie A4 : aménager un seuil pour maintenir une lame d'eau suffisante dans la roselière de avril à septembre E3 : poursuivre le suivi des oiseaux et notamment des passereaux paludicoles		A3: entretenir la roselière
	O.G.3 : maintenir ou restaurer les habitats de végétation basse à caractère inondée	A2 : mettre en défens les prairies humides en période de hautes eaux A4 : aménager un seuil pour maintenir une lame d'eau suffisante dans la roselière de avril à septembre		
	O.G.4 : augmenter les surfaces en habitats aquatiques	A5 : créer une mare dans la roselière (avec suivi niveaux d'eau) A6: effectuer un entretien léger des canaux		
	O.G.5 : maintenir ou ajuster les pratiques agro-pastorales	A7 : définir une gestion pastorale adaptée aux habitats du marais A8 : absence d'utilisation de pesticides sur les parcelles agricoles B2 : réaliser les travaux agricoles et travaux d'entretien en dehors des période de reproduction		
	O.G.6 : maintenir la continuité des corridors écologiques entre les différentes zones humides adjacentes	A9 : maintenir, entretenir ou planter des haies, lisières, etc. E10 : proposer des modifications du périmètre Natura 2000 intégrant la fonctionnalité du bassin versant	A6 : effectuer un entretien léger des canaux A9 : maintenir, entretenir ou planter des haies, lisières, etc. E10 : proposer des modifications du périmètre Natura 2000 intégrant la fonctionnalité du bassin versant	
	O.G.7 : préserver la qualité des eaux	A8 : absence d'utilisation de pesticides sur les parcelles agricoles A9 : maintenir, entretenir ou planter des haies, lisières, etc. A10 : définir les modalités d'entretien de la voie ferrée en tenant compte des enjeux du site E6 : réaliser une étude sur la qualité physico-chimique des eaux E10 : proposer des modifications du périmètre Natura 2000 intégrant la fonctionnalité du bassin versant		

Objectifs de conservation			
	O.C.1 : Restaurer ou maintenir les conditions favorables à la nidification du Busard cendré et du Blongios nain	O.C.2 : Restaurer ou maintenir les habitats de zones humides afin de favoriser les oiseaux inféodés aux zones humides	O.C.3 : Améliorer la qualité des habitats de milieux ouverts afin de maintenir les oiseaux inféodés aux milieux agro-pastoraux
	O.C.4 : Préserver la mosaïque d'habitats		
O.G.8 : limiter les risques de mortalité de l'avifaune	A3 : entretenir la roselière par placettes afin de favoriser une diversité des habitats de roselière et limiter le risque incendie A9 : maintenir, entretenir ou planter des haies, lisières, etc. A10 : définir les modalités d'entretien de la voie ferrée en tenant compte des enjeux du site B3 : limiter l'usage de barbelés sur les clôtures B4 : préférer la lutte spécifique contre les rongeurs, au lieu de la lutte chimique B5 : visualiser ou enfouir les lignes électriques E2 : suivre l'évolution des ressources alimentaires du Busard cendré (micro-mammifères)		
O.G.9 : améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du marais	E7 : réaliser une étude sur les sources d'alimentation du marais de Manteyer E8 : réaliser une étude précise de la topographie complète du marais E9 : définir les modalités d'un réseau de suivi des niveaux d'eau superficiels et souterrains		
O.G.10 : évaluer l'état de conservation des habitats naturels	E3 : poursuivre le suivi des oiseaux et notamment des passereaux paludicoles E4 : suivre le développement de la roselière (progressions) E5 : suivre l'évolution des prairies humides (espèces indicatrices)		
O.G.11 : sensibiliser les acteurs locaux sur le patrimoine naturel du marais	C1 : Améliorer le panneau d'information du site C2 : Réaliser un sentier de découverte C3 : Organiser des manifestations grand public C4 : Programmes scolaires de sensibilisation au patrimoine naturel du Marais de Manteyer C5 : Conception et édition d'un livret grand public sur le patrimoine naturel du site Natura 2000 du Marais de Manteyer C6 : Réalisation d'une exposition permanente sur les richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000 du Marais de Manteyer		
O.G. 12 : avoir une veille sur les milieux naturels et les espèces	D1 : mener une veille foncière D2 : proposer des actions foncières D3 : animer le site Natura 2000 : mettre en œuvre des actions du document d'objectifs, réunir le comité de pilotage, etc.		

Ordre du jour

- ✓ Préambule :
 - Présidence du COPIL
 - Comité de pilotage
- ✓ Présentation du site
- ✓ Historique et bilan de l'animation
- ✓ Point financier
- ✓ Actualités et perspectives
- ✓ Questions diverses

Historique

SMIGIBA = structure opérateur



SMIGIBA = structure animatrice

Désignation de la ZPS

2006

Élaboration du DOCOB (SMIGIBA)

**Validation du DOCOB
→ Début de l'animation**

2009

2010

Signature du contrat « entretien de la
roselière »

2012

Réalisation une partie du contrat :
Coût 5000 €

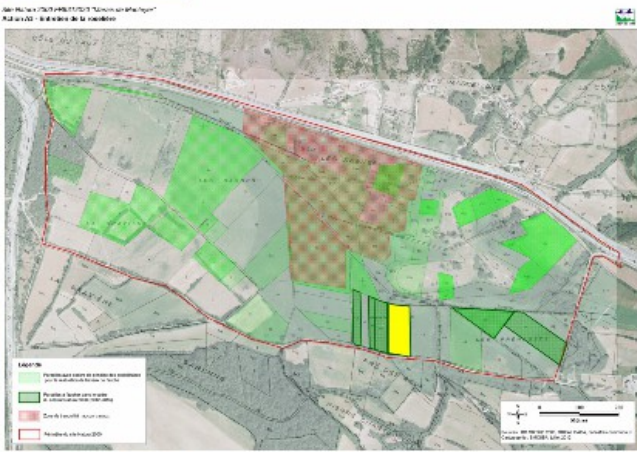
2013

Validation de la charte (Préfet)

2015

Derniers engagements MAEC
(PAC 2015-2020)

Zoom sur le contrat entretien de la roselière (présentation du COPIL d'avril 2015) :



Entretien de la roselière

- contrat signé en 2010 par le SMIGIBA
→ 23 500 € sur 5 ans

Objectifs : *diversifier les habitats, limiter le développement des roseaux et l'accumulation de matière organique*

- Travaux de fauche en sept. 2012 avec export et valorisation des produits de fauche

- env. 150 m³ extraits sur 0,7 ha
- coût : 5200 €

Bilan du contrat

- Méthode (fauche et ramassage manuels) pas adaptée
- Difficulté à valoriser les produits de fauche (peu de personnes intéressées localement)
- Difficulté à mettre en place du pâturage

**MAEC – Mesures agro-environnementales
et climatiques (Contrats agricoles)**



Habitat concerné	Mesures du DOCOB	Période d'engagement	Mesures engagées	Surface
Prairies humides	A7 : définir une gestion pastorale adaptée aux habitats de marais	2015 – 2020 (renouvelé en 2021 pour un an)	PA_DG02_PA01 Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire	10,8 ha
	A2 : mettre en défens les prairies humides en période de hautes eaux	2015 – 2020 (renouvelé en 2021 pour un an)	PA_DG02_PM01 « Maintenir la diversité floristique et un bon équilibre agro-écologique des prairies permanentes par le maintien de la présence de 4 fleurs	2,26 ha

Le volet réglementaire : les Évaluations d'Incidence

- Accompagnement CM N2000 = porté à connaissance scientifique
- Instruction et avis : DDT → Arrêté préfectoral

1 à 2 évaluations d'incidences par an

Année 2021 : → Épreuves sportives :
- SUD RAID

Année 2022 : Critérium du Dauphiné

...

- épreuves sportives en périphérie

→ vigilance vis à vis des survols aériens

Communication, information, sensibilisation



Les animations grand public

2021 : 4 sorties sur le marais

Coût unitaire des prestations
~ 120 € animation nature estivale
250€ soirée chauve-souris

Programme pédagogique, École de La Roche des Arnauds (depuis 2013)

2021-2022 :

- 2 classes (CE2, Cm1, Cm2)
- 6 journées avec un animateur environnement (Terre d'Eden)

→ des fiches espèces réalisées
par les élèves

Participation à des événement locaux ou nationaux

Fête de la nature,
Fête de la Science,
Tournée théâtrale à vélo...

Visuels des fiches complétées par les élèves :

Fiche N° 01

FAUNE

LE COIN DU SCIENTIFIQUE

Nom Français :

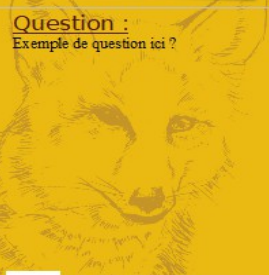
Nom Latin :

Statut protection :




Intégrer l'image ici

Question :
Exemple de question ici ?



QR code

Description :

Taille : À remplir...

Poids : À remplir...

Famille : À remplir...

Autre : À remplir...

Habitat Naturel :
À remplir...

Calendrier :

J	F	M	M	M	J	J	N	S	O	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Légende à remplir....

Répartition :



Si besoin écrire ici...

Alimentation :
À remplir...

Menaces :
À remplir...

LE COIN DE L'IMAGINAIRE




Réponse :
Votre réponse ici

Fiche N° 01

OISEAUX

LE COIN DU SCIENTIFIQUE

Nom Français :

Nom Latin :

Statut protection :



Intégrer l'image ici

Question :
Exemple de question ici ?



QR code

Description :

Taille : À remplir...

Poids : À remplir...

Famille : À remplir...

Autre : À remplir...

Habitat Naturel :
À remplir...

Calendrier :

J	F	M	M	M	J	J	N	S	O	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Légende à remplir....

Répartition :



Si besoin écrire ici...

Alimentation :
À remplir...

Menaces :
À remplir...

LE COIN DE L'IMAGINAIRE



Réponse :
Votre réponse ici

Fiche N° 01

FLORE

LE COIN DU SCIENTIFIQUE

Nom Français :

Nom Latin :

Statut protection :



Intégrer l'image ici

Question :
Exemple de question ici ?



QR code

Description :

Taille : À remplir...

Couleur : À remplir...

Feuilles : À remplir...

Famille : À remplir...

Habitat Naturel :
À remplir...

Calendrier :

J	F	M	M	M	J	J	N	S	O	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Légende à remplir....

Répartition :



Si besoin écrire ici...

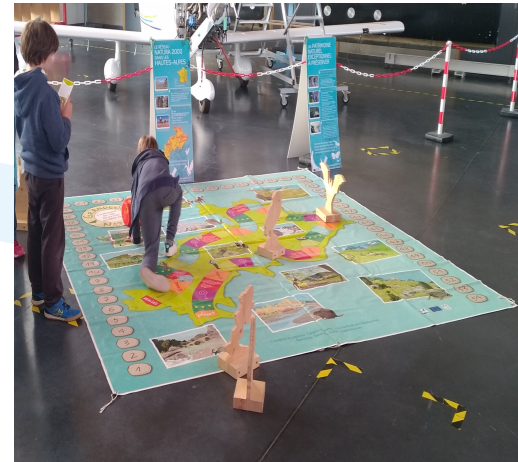
Menaces :
À remplir...

LE COIN DE L'IMAGINAIRE




Réponse :
Répondre à la question

+ Outils de communication : Panneaux, expositions, matériel pédagogique, sites internet, lettre d'info...



Jeu de l'oie Grandeur Nature
Biodiversité des Hautes-Alpes

Expositions



Site internet Natura2000
Hautes-Alpes

et sa page facebook...



Actus Natura2000 sur le
site web du SMIGIBA
+ actus facebook SMIGIBA
+ articles « Au fil du Buech »



Outil MaspStore
du SMIGIBA

+ Plaquette de présentation du site (2014)

Quelques éléments qui font la richesse de ce site :

Une mosaïque de milieux naturels
Roselières, étangs, prairies humides, bois, pelouses sèches, haies et bosquets de saules font de ce site un lieu d'écoulement privilégié pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les prairies humides
Elles s'étendent sur près de 15 ha : leur diversité est fonction de deux principaux facteurs : le taux d'humidité du sol et leur exposition (solaire, fauché ou non). Proches à Reine des prés, à Sangusorbe, à Molin, à Lèches, etc.

La roselière
Composée de Rosier commun (*Phragmites australis*), la roselière couvre près de 30 ha et constitue ainsi la plus vaste zone humide du département. Ce milieu accueille de nombreuses espèces d'oiseaux qui viennent se nourrir, se reposer ou nicher. Elle offre une protection pour la faune tout au long de l'année.

Les pelouses sèches
Ce milieu, représenté par une zone plus élevée au nord-est du marais, l'entretien de ces pelouses est assuré par le pâturage ovin.

La Violette naine
Cette plante fleurissant au mois de mai est très rare dans les Hautes-Alpes où elle n'est connue que dans 3 stations. Plante des milieux humides, elle est en forte régression à cause de la destruction de son habitat.

L'Azuré de la sangusorbe
Ce petit papillon bleu est très rare en France et en Europe et se trouve uniquement dans les milieux humides où il a besoin pour vivre d'une plante liée à la sangusorbe (cristalline) et de fourmi qui réserpent et nourrissent sa chenille pendant presque un an !

Une halte migratoire pour les oiseaux
Le marais se situe sur ou à proximité de voies de migration des oiseaux à travers les Alpes et notamment les vallées de la Durance et du Buisson. Il constitue la dernière grande zone humide avant les hauteurs alpines. Il est également un lieu privilégié pour la reproduction ou l'hivernage de certaines espèces.

Le Bruant des roseaux
Espèce emblématique des milieux humides, le Bruant des roseaux est présent toute l'année en France. Le marais de Montger est actuellement le seul site de nidification connu dans les Alpes du Sud.

Le Busard cendré
Petit rapace, ce migrateur arrive en Europe dès mars pour nicher à même le sol dans une roselière, une toundra ou une roche. Jusqu'en 2000, aucun couple n'a été observé depuis.

Le Stongiole nain
Oiseau très discret, c'est le plus petit héron européen. Passant l'hiver en Afrique, il revient en mai dans les roselières et bords de rivières. Il est observé dans les Hautes-Alpes en migration ou très rarement pour nicher. Un couple est présent dans le marais il y a quelques années.

La Pie-grèche écorcheur
Ce gros papillon qui a le look du bee crochu affectionne les haies basses et buissons éprouvés en bordure de prairies. Une baisse importante de ses effectifs a été observée dans les années 1970 suite à l'intensification des pratiques agricoles (remembrements, destruction de haies, etc.) et aux sécheresses en Afrique lors de leur hivernage. Aujourd'hui, l'espèce est globalement stable en Europe avec une hausse de 40 % en France depuis les années 90. Plusieurs couples nichent dans le marais.

Une zone humide c'est quoi ?
Terrain exploité ou non dont le sol est gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire et où pousse une végétation bien particulière. Les milieux humides offrent de nombreux services à l'homme : régulation des crues, atténuation des crues, soutien d'étiage, recharge de nappes, épuration de l'eau, source de biodiversité et support d'activités agricoles.

APPB - une réglementation spécifique
Le marais de Montger fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1988 qui réglemente les activités susceptibles de nuire ou aggraver et à leurs habitats :

- Feux interdits
- Campement sous tente ou abris interdits
- Introduction de chiens interdite sauf pour la chasse et le pastoralisme
- Introduction de véhicules à moteur interdite sauf pour l'agriculture

Par ailleurs, un arrêté datant de juin 2010 précise les modalités spécifiques de la chasse sur le marais. Renseignez-vous auprès de la DDT 05.

Lors de vos promenades, n'oubliez pas de respecter quelques recommandations :

- En ramenant nos déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.
- En restant sur les chemins, j'évite le dérangement de la faune sauvage et des troupeaux.
- En me comportant discrètement, je n'affaie pas la faune et je permets à chacun de profiter de la quiétude des lieux.
- En photographiant les fleurs plutôt que de les cueillir, je permets aux prochains de profiter de leur beauté.

+ Panneaux d'entrée de site (2015)



Suivis scientifiques et études



Suivi de la Violette naine (*Viola pumila*)
depuis 2013 - CBNA

Étude de la végétation : roselières et prairies humides
(O. Senn, 2011-2012)

Inventaire azuré de la sanguisorbe
(CEN PACA, 2014)

Évaluation de la présence de Vertigo angustior
(CEN PACA, 2015)

Suivi ornithologique

Roger Garcin, CRBPO - MNHN

- STOC : suivi temporel des oiseaux communs
- SPOL : Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux



© R. Garcin

Ordre du jour

✓ Préambule :

Pré-COPIL et Présidence du COPIL

Comité de pilotage

✓ Présentation des sites

✓ Historique et bilan de l'animation

✓ Point financier

✓ Actualités et perspectives

✓ Questions diverses

Point financier :

- Convention financière d'animation commune aux sites de « Céüse » et « marais de Manteyer »
- Durée de 3 ans : du 1er avril 2021 au 31 mars 2024
- Financement 53% UE, 47% État (FEADER)

Prestations de service	Animations grand public	4 700 €	8 sorties annuelles + 2 soirées chauves-souris (/an)
	Programme pédagogique (marais)	3 900 €	
	Panneaux	5 000 €	
Salaire et charges (poste CDD à 80% ETP)		110 000 €	
Frais de déplacements		6 000 €	
« coûts indirects » ou charges de la structure		16 500 €	
TOTAL (3 ans)		146 100 €	

1er janvier 2023 → service instructeur : Région PACA

Actualités et perspectives

Perspectives - contractualisation

Contrats forestiers et « ni-ni »

AP Région PACA : Financement 100% ou **70%** pour les collectivités (opérations d'investissement) avec possibilité de demande de dérogation

Dates de dépôt des dossiers : 28 février, 29 avril et **29 juillet 2022**

MAEC 2022 - renouvellement à l'identique pour un an

MAEC 2023 : mesures (et montants) national

- attente appel à projets de la Région
- Élaboration du PAEC par la chambre d'agriculture (prioriser les enjeux sur le territoire du PAEC)

→ Réunion thématique à prévoir ?

Perspectives - Actions de communication



Fête de la nature le 21 mai

(sur inscription auprès de l'OT sources du Buech)



PROCHE DE CHEZ VOUS

Découverte des chants d'oiseaux du marais de Manteyer.

Samedi 21 mai, de 9h00 à 12h00



Evènement gratuit, réservation obligatoire et informations auprès de l'office de tourisme Sources du Buech : 04.92.57.27.43

RDV coordonnées GPS suivantes : 44°33'02.2"N 5°57'59.2"E

FÊTE DE LA NATURE
10-22 MAI 2022

Partez à la découverte des richesses naturelles de vos régions !
Découvertes de nos randonnées guidées
Séances d'observation
Visites de jardins privés
Ateliers pédagogiques
GRATUIT

Toutes les activités à retrouver sur fetedelanature.com

Logos: OJB, EDF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie, Parc National de la Vanoie, etc.



Soirée chauves-souris mairie de Manteyer, avec observation de la sortie de gîte (clocher de l'église)



Autres soirées thématiques ?

Participation à des événements locaux ?



Merci pour votre attention.

Des questions ?



Camille BRICOUT, Chargée de mission Natura2000
07.86.34.02.24 – cbricout@smigiba.fr



10 rue Léon Cornand
05400 VEYNES